

# Nassonia entre dans le concret

Le projet de cogestion de la forêt de Saint-Michel Freyr, entre la Pairi Daiza Foundation et la Wallonie, trouve ses premières applications.

● Sébastien ÉTIENNE

À croire que même la météo voulait apporter sa touche pour magnifier la forêt. Car c'est dans un décor enneigé que le patron de Pairi Daiza, Éric Domb, et la ministre wallonne de la Nature et de la Forêt, Céline Tellier, ont effectué, lundi, leur première visite de terrain au cœur de la forêt domaniale de Saint-Michel Freyr pour un premier bilan du projet Nassonia. Ce qui au départ était un rêve d'Éric Domb devient désormais plus concret. Le fondateur du célèbre parc animalier de Brugelette souhaitait apporter son appui à la défense de la forêt wallonne via la Pairi Daiza Foundation, qui soutient des projets aussi divers que la recherche d'un vaccin contre l'herpès des éléphants, la reproduction du panda ou la réintroduction

du tétras-lyre dans les Fagnes. Au départ, Éric Domb voulait sauvegarder une portion de forêt communale de Nassogne dont le bail de chasse venait à échéance. Le projet Nassonia première mouture était lancé. Mais il a pris l'eau faute d'accord communal. Finalement, un « Nassonia Bis » a pu voir le jour par la signature, en juin 2018, d'un contrat de cogestion public/privé de la forêt domaniale de Saint-Michel Freyr entre la Pairi Daiza Foundation et le ministre René Collin. Ce dernier avait relancé un appel pour cette gestion sur ce territoire de forêt publique wallonne sur 1645 hectares répartis sur les communes de Tenneville, Saint-Hubert et Nassogne. Une offre quasi sur mesure pour Nassonia. La Fondation et la Région par le DNF étant de véritables partenaires, chacun dans leur rôle, pour

cette cogestion. La convention signée pour une durée de 20 ans est renouvelable trois fois (soit 80 ans maximum).

## L'agora citoyenne en place

L'une des premières mesures a été la mise en place d'une agora citoyenne, constituée d'une trentaine de citoyens, issus d'un tirage au sort et se réunissant pour émettre leur proposition dans des thématiques comme l'accueil du public, la mise en valeur du projet ou son économie.

La finalité de Nassonia étant de vanter la forêt, de l'étudier mais pas de la privatiser. « Il y a bien une distinction entre le parc Pairi Daiza et la Fondation, insiste Éric Domb. Hors de question pour nous de retirer le moindre bénéfice financier de la forêt y compris en sous-traitance. Nous voulons juste apporter humblement notre soutien. » La Fondation a engagé à ses frais un coordinateur du projet qui travaillera de concert avec le DNF. « Nassonia est un projet à ambition démesurée invitant



Éric Domb et la ministre Céline Tellier le répètent : il n'est pas question de privatiser la forêt mais bien de la mettre en valeur.

FOA

à nous questionner sur la vision de la forêt sur 80 ans » indique Gérard Jadoul, le coordinateur. Un master plan, traçant les grandes lignes du projet, est en élaboration. La ministre Tellier, qui a succédé à René Collin, croit aussi en Nassonia « Ce projet est ambi-

teux et inspirant pour la Wallonie, dit-elle. Il pose la question des préoccupations que sont l'érosion de la biodiversité et les enjeux climatiques. » Éric Domb espère, lui, un regain d'intérêt pour la forêt. « Son potentiel d'hospitalité est loin d'être exploité » lance-t-il. ■

## VITE DIT

### Le nom « Nassonia » finalement retenu

Après l'échec de la première mouture, le projet de cogestion pour le projet de Saint-Michel Freyr s'était vu surnommer « Nassonia Bis ». Mais à la signature du contrat avec la Région via le ministre Collin, le projet n'avait plus de nom en tant que tel. Mais finalement, voilà qu'il s'appelle donc... Nassonia ; comme au tout début. « Nous avons beaucoup réfléchi, y compris avec d'autres noms, mais celui de Nassonia restait dans les têtes et nous avons choisi de la garder mais si certaines crispations demeuraient, indique Éric Domb. Et puis si on l'appelait « bis », cela pouvait faire référence à un autre qui a échoué. Nassonia est un nom inventé, qui sonne bien et

qu'en plus nous avons pu déposer. »

### Un fonds et une coopérative

La Fondation ne cherche aucun profit. Et la seule dépense annoncée de la Fondation étant celle du salaire du coordinateur du projet. Et pour cause la gestion de la forêt incombera toujours au DNF en tant qu'organe public. Par contre, un fonds va être créé et sera alimenté par les revenus de la forêt - bois comme gibier - sur le territoire Nassonia. Une coopérative pourrait aussi gérer les retombées économiques si une activité est créée (ex : un centre d'interprétation). Enfin chaque partie prenante reste maître de son budget, y compris pour les démarches de subsides.

## Un caillebotis invite à la promenade

Éric Domb regrette toujours que la première mouture de Nassonia fût perçue par certains comme une possible mainmise sur la forêt, y compris en la fermant. « Nassonia a pour but de permettre à la forêt d'être rémunérée pour les services qu'elle rend à la société », répond-il désormais. Nous sommes à 100 lieues du parc Pairi Daiza qui est un espace recréé ». Il l'affirme aussi : jamais il n'entend, même en sous-traitance, développer une activité économique sur ce territoire forestier. La ministre Céline Tellier tient aussi à rassurer, comme le faisait déjà son prédécesseur, sur l'accessibilité future du territoire Nassonia en vertu



Un circuit didactique se découvre le long d'un caillebotis dans la réserve du Rouge Poncé.

du code forestier. « Il n'a jamais été question de privatisation car cela restera bien du domaine public ». L'un des objectifs est un tourisme diffus pour inviter les visiteurs à découvrir la forêt de manière réfléchie, y compris avec des retombées économiques pour la

région (gîtes, restaurants). L'un des premiers aménagements s'inscrivant dans Nassonia invite justement à découvrir la forêt. Un caillebotis en bois a été aménagé dans la réserve du Rouge Poncé, portion de la forêt domaniale sur le territoire de Tenneville. Le long de ce chemin, le promeneur pourra découvrir des panneaux didactiques. Ces aménagements ont bénéficié de 80 000 € de fonds européens. Un autre projet qui devrait se mettre en place vise à restaurer les prairies du Fourneau Saint-Michel. Il a fait l'objet d'une demande de subvention régionale via le programme wallon de Développement rural. ■ S.E.

## Un panel établi par l'Uliège

L'Université de Liège, et plus spécifiquement son département Uliège-TRIAL basé à Arlon, s'est vu confier la mission de constituer l'« Agora Citoyenne ». Au départ, 1 000 personnes ont été identifiées pour constituer un panel représentatif selon les différents sexes, l'âge, les profils socio-économiques ou la région d'origine (et pas uniquement proche du territoire Nassonia ou même de la province de Luxembourg). Après tirage au sort, une

trentaine de citoyens désignés de cette manière ont accepté de participer au projet pour la confection du master plan pour y apporter, selon ce qu'on attend d'eux, une vision citoyenne. D'ici juin 2020, ces citoyens auront été conviés à cinq journées de réflexion se tenant au CRIE du Fourneau Saint-Michel. Le master plan, qui intégrera cette vision citoyenne, devrait être rédigé pour juin 2020 afin d'être présenté au gouvernement wallon.